

L'IMPÉRIAL

JOURNAL POLITIQUE PARAISSANT LE DIMANCHE

ABONNEMENTS

5 FRANCS PAR AN

ABONNEMENTS

5 FRANCS PAR AN

ANNONCES ET RÉCLAMES

LYON : Agence de publicité V. Fournier
Rue Confort, 14

RÉDACTION, ADMINISTRATION & ABONNEMENTS

Rue Sala, 42, à Lyon

ANNONCES ET RÉCLAMES

PARIS : Agence de publicité Havas
Place de la Bourse, 8

Lyon. — Imp. Jovin, rue Sala, 42

L'IMPÉRIAL a remis entre les mains de M. le commandant des pompiers la somme de 50 fr. 30, produit d'une collecte faite, sur l'initiative de sa rédaction, au banquet des impérialistes du 15 Août.

Napoléon!

« Toujours lui ! Lui partout ! Ou brûlante ou glacée,
« Son image, sans cesse, ébranle ma pensée. »

Ces vers de Victor Hugo, s'adressant au grand Empereur, serviront d'introduction à l'article que nous allons respectueusement consacrer aujourd'hui à la mémoire de Napoléon.

Malgré le temps, d'épouvantables malheurs, d'odieuses calomnies et de honteuses apostasies, le souvenir de nos empereurs est toujours, quoi qu'on en dise, aussi profond, aussi populaire, aussi universellement vivant, que, si au lieu d'être, l'un glorieusement enseveli sous le dôme des Invalides depuis quarante-quatre années; l'autre tristement inhumé, hélas ! sur la terre anglaise, ils occupaient encore le trône où les élevèrent, à un demi-siècle d'intervalle, les libres suffrages de celle qu'on appelait alors la grande Nation.

Napoléon! Ce nom magique, dont les syllabes sonnent comme une fanfare de gloire, ne peut être prononcé, écrit, affiché, sans produire un immense remuement d'hommes et de choses, même dans la période de l'acheté où nous vivons.

C'est que ce nom domine d'une incomparable hauteur les turpitudes de l'heure présente;

C'est que ce nom et le souvenir de ceux qui l'ont porté sur le trône, écrasent, comme d'un poids trop lourd, les débiles épaules des pygmées qui, pour le malheur et l'expatriation de la France, président momentanément à ses destinées;

C'est que ce nom éveille les craintes les plus terribles chez les scélérats de toutes formes et de toutes qualités, qui ont fait de la France, politiquement parlant, un brigandage infâme;

C'est que ce nom, symbole de gloire, d'héroïsme, de dévouement pour le peuple, rappelle à tous, qu'en dehors de la démocratie impériale et de la souveraineté de la nation, il n'y a qu'oligarchie, c'est-à-dire empiètement d'une caste sur une autre ou usurpations criminelles, c'est-à-dire révolution en permanence;

C'est que ce nom rappelle la plus merveilleuse épopée humaine qui fut jamais;

Napoléon! C'est le lieutenant de 24 ans, commandant « la batterie des hommes sans peur, » à Toulon et forçant les Anglais à lever le siège de cette ville;

C'est le général de 28 ans, battant l'Europe en Italie, et l'Égypte aux Pyramides;

C'est le premier consul de 30 ans, qui fit Marengo, après avoir prouvé qu'il n'y avait plus d'Alpes;

C'est l'Empereur de 34 ans, consacré par le peuple; sacré par le Pape, qui éblouit le monde, en lui montrant ce spectacle incompara-

ble d'un homme grand dans la guerre, plus grand peut-être dans la paix et qui à Ulm, à Austerlitz, à Iéna — à Iéna qu'on oublie trop aujourd'hui, — vainquit, pour la troisième fois, la coalition européenne, pendant qu'il créait tout d'une pièce l'organisation française et faisait le code Napoléon;

C'est le héros malheureux, né dans une île de la Méditerranée, allant mourir dans une île de l'Océan, prisonnier des Anglais, et qui fut là plus grand que jamais, si grand qu'on jugea cette île trop petite pour conserver, mort, le géant qu'elle avait tué.

Napoléon! C'est cet infortuné roi de Rome, dont la tombe fut si près du berceau, et qui, victime de la Sainte-Alliance, mourut orphelin de sa patrie et de son père.

Napoléon! C'est le 10 décembre 1848 et la reconnaissance du grand peuple;

C'est le 2 décembre 1851 et la justice nationale;

C'est le 20 décembre et la ratification légitime du droit;

C'est le second Empire;

C'est-à-dire : l'Alma, Inkermann, Malakoff, Sebastopol, — la Russie battue;

Magenta, Solferino, — l'Autriche chassée de l'Italie;

L'Afrique poussée jusqu'à la grande Kabylie;

La Chine envahie et vaincue;

Le drapeau de la France déployé glorieusement sur terre et sur mer, respecté partout, respecté de tous.

Dans un autre ordre d'idées, c'est le peuple heureux, riche, puissant comme il ne l'avait jamais été, comme il ne le sera peut-être jamais autant, à l'abri des lois honnêtes, des institutions de prévoyance et du fécond travail.

Puis, comme contraste, c'est la connivence infâme des républicains avec les Allemands; l'émeute abominable, honteuse et à jamais maudite du 4 septembre; le martyre et la mort à Chislehurst, rappelant par plus d'un trait, le martyre et la mort à Sainte-Hélène.

Napoléon! C'est le jeune prince sur qui reposait l'espoir de l'avenir, de l'avenir prochain par le nettoiement complet, et cette fois définitif, des ordures républicaines; de ce pauvre et malheureux enfant, qui, ne trouvant point son nom assez grand par la gloire et par les malheurs, voulut, lui aussi être sacré doublement par une mort héroïque à deux mille lieues de son pays.

Quelles vies et quels destins que ceux de ces Napoléons! c'est au-dessus de l'humaine nature; il n'y qu'un Dieu qui puisse les mesurer, les comprendre.

Enfin **Napoléon!** c'est le salut.

Aussi, en ce jour d'anciennes allégresses, nous tous, impérialistes, partisans absolus de la Souveraineté unique devant laquelle chacun doit s'incliner : celle du Peuple, ne nous préoccupons ni des petits hommes, ni des petites choses qui se sont agitées au congrès de Versailles, ni de la perpétuité légale de la République, ni des attentats monstrueux commis par les renégats de tous les partis;

Restons persuadés que la République sera emportée par un de ces événements providentiels que Dieu garde en réserve, et qu'elle débar-

ra ainsi la France, de la fange, de la honte et de l'opprobre qui font horreur aujourd'hui même aux républicains.

Elevons nos yeux, nos âmes, nos cœurs; l'heure de la délivrance n'est jamais si proche que lorsqu'on la croit plus éloignée;

Songeons que de 1815 à 1848, il s'est écoulé 33 années durant lesquelles, nul ne songeait à la possibilité d'une restauration impériale; et qu'aujourd'hui, cette restauration dépend de nous, dépend du peuple qui ne peut toujours être trompé par les ambitieux auxquels il prête son dos et qui l'ont indignement trahi; elle est donc prochaine, inévitable et providentielle.

Entretons le culte de nos souvenirs dans le cœur de la nation; montrons-lui le salut, l'avenir où ils sont, et, en attendant la délivrance, tressons à nos grands morts, avec leurs lauriers et nos immortelles, la couronne Impériale, présage de celle que le peuple mettra un jour sur la tête du cinquième Napoléon.

L.

15 août 1884.

Le Congrès

« Les hommes de cœur, qui viennent au péril de leur vie combattre ce fléau si terrible qu'on nomme l'incendie, ne doivent point voir la charité publique soutenir leurs familles. Ils exposent leur vie pour la défense de la cité, c'est la cité qui doit les remplacer, lorsqu'ils viennent à manquer à leur famille. »

La ville a assuré les pompiers, dit-on. Oui, nous connaissons ce genre de traité à forfait sur la vie d'un homme. Quelques cents francs d'indemnité ne peuvent remplacer le chef de famille. Il faut une organisation nouvelle, dans une cité comme la nôtre, où un incendie est toujours une catastrophe épouvantable; il faut une compagnie de pompiers jeunes, alertes, disciplinés. Il faut des pompiers célibataires et militaires. Il faut que la mort d'un de ces braves soldats, n'entraîne après elle aucune souffrance matérielle pour personne.

Vous étiez, citoyen Docteur-Maire, sur le théâtre de la catastrophe, vous avez pensé ces choses; ne vous êtes-vous pas dit qu'il ne fallait pas plus longtemps exposer des pères de famille?

Le 26 avril dernier, devant plus de mille électeurs, à la brasserie Georges, vous avez pris l'engagement d'accomplir le mandat du comité central. Or, un article de ce mandat contient ceci : « activer la réorganisation du service des pompiers. »

Docteur-Maire, vous ne pouvez plus reculer. Les cent mille lyonnais qui ont visité le théâtre de la catastrophe, ont convenu que le service actuel ne pouvait plus continuer.

Qu'allez-vous faire? Rien sans doute. Vous êtes si sceptique, si carottier, qu'une telle détermination de votre part ne vous étonnerait pas.

Le 26 avril, vous avez bien promis la réorganisation du service des pompiers, mais que n'auriez-vous pas promis ce soir-là? Il fallait avant tout décrocher la mairie et les 23,000 fr. dont elle vous fait cadeau.

Vous ne pouvez continuer plus longtemps cette tuerie de braves et dévoués citoyens.

Vous ne le consultez pour rien; Le suffrage universel que vous reniez maintenant que vous êtes au pouvoir, se souviendra de vous, de votre personne, de votre incapacité et de votre oubli.

Il révisera votre constitution en la déchirant du haut en bas; et le peuple vous criera de sa voix de tonnerre : « C'est à moi de faire la constitution qui me plaît. »

« Quand on ne veut rien faire par le peuple, on ne peut rien faire pour le peuple. »

Ce sera là le châtimement des républicains.

B.

NOS BRAVES POMPIERS

Avec l'esprit sceptique et frondeur, qui distingue notre siècle, on a tout ridiculisé.

Que n'a-t-on pas chanté sur les pompiers!

Rigolade, dira-t-on. Oui, triste rigolade, dans laquelle on détruit tout respect pour ce qui est par dessus tout respectable.

Nos pompiers sont des braves, des hommes qui se sacrifient pour sauver leurs semblables.

Quelle abnégation, quel courage, chez ces humbles citoyens!

Le clairon sonne, on demande du secours. Le pompier rompu par une journée de labeur, quitte sa maison, sa femme, ses enfants.

On l'appelle, il doit tout quitter.

Cette foule, qui ne le connaît que par sa bravoure, le voit partir avec une telle confiance, qu'il ne se retourne pas en arrière.

Il va au-devant du danger, au milieu des flammes, et de sa vie, pour sauver quelque un.

Les voilà, les pompiers, dans tout leur admirable dévouement, alors qu'ils sont les seuls soutiens de leur famille. Peut-on plus longtemps tolérer l'organisation actuelle? Non.

La catastrophe de la rue Centrale, doit marquer la fin de cette vicieuse organisation.

On ne doit plus exposer des vies aussi précieuses, des existences auxquelles sont suspendues tant d'autres.

Ces hommes de cœur, qui viennent au péril de leur vie combattre ce fléau si terrible qu'on nomme l'incendie, ne doivent point voir la charité publique soutenir leurs familles. Ils exposent leur vie pour la défense de la cité, c'est la cité qui doit les remplacer, lorsqu'ils viennent à manquer à leur famille.

La ville a assuré les pompiers, dit-on. Oui, nous connaissons ce genre de traité à forfait sur la vie d'un homme. Quelques cents francs d'indemnité ne peuvent remplacer le chef de famille.

Il faut une organisation nouvelle, dans une cité comme la nôtre, où un incendie est toujours une catastrophe épouvantable; il faut une compagnie de pompiers jeunes, alertes, disciplinés. Il faut des pompiers célibataires et militaires. Il faut que la mort d'un de ces braves soldats, n'entraîne après elle aucune souffrance matérielle pour personne.

Vous étiez, citoyen Docteur-Maire, sur le théâtre de la catastrophe, vous avez pensé ces choses; ne vous êtes-vous pas dit qu'il ne fallait pas plus longtemps exposer des pères de famille?

Le 26 avril dernier, devant plus de mille électeurs, à la brasserie Georges, vous avez pris l'engagement d'accomplir le mandat du comité central. Or, un article de ce mandat contient ceci : « activer la réorganisation du service des pompiers. »

Docteur-Maire, vous ne pouvez plus reculer. Les cent mille lyonnais qui ont visité le théâtre de la catastrophe, ont convenu que le service actuel ne pouvait plus continuer.

Qu'allez-vous faire? Rien sans doute. Vous êtes si sceptique, si carottier, qu'une telle détermination de votre part ne vous étonnerait pas.

Le 26 avril, vous avez bien promis la réorganisation du service des pompiers, mais que n'auriez-vous pas promis ce soir-là? Il fallait avant tout décrocher la mairie et les 23,000 fr. dont elle vous fait cadeau.

Vous ne pouvez continuer plus longtemps cette tuerie de braves et dévoués citoyens.

Ce matériel à incendie, au lieu d'aider à leur dévouement, en paralyse les efforts.

Cette pompe à bras qui n'a pu fonctionner? cette pompe à vapeur arrivée sans charbon, et dont le mécanicien manœuvrait le tiroir à la main pour la faire marcher.

Cette double colonne perdant autant d'eau qu'elle en fournissait.

Cette pompe à vapeur restée au dépôt faute du poinçonnage.

Que dites-vous de tout cela Docteur-Maire? La seconde ville de France, administrée par vous, et dans le budget de laquelle les pompiers figurent pour 232,500 fr., ne peut éteindre un incendie que lorsque le feu a tout consumé.

Rue Centrale, le cri d'alarme a été poussé à 4 heures 1/2 et c'est une heure après seulement que les secours efficaces ont commencé, et quels secours!

Il y a de la rue Centrale au dépôt des pompes, 750 mètres!

Convenez-citoyen Docteur-Maire qu'on ne peut se moquer plus effrontément d'une population, et des courageux citoyens qui forment le corps des pompiers.

Il y a un crédit de 18,900 fr. pour l'entretien du matériel, et un de 2,400 pour un inspecteur du matériel; que fait donc cet inspecteur? a-t-il vu dans quel état sont ses chaudières? La pompe de la place des Jacobins a fonctionné à 10 atmosphères, alors qu'elle est poinçonnée pour 6.

Quelle catastrophe pouvait encore survenir de cet excédent de pression.

La commission du budget a fait des réserves lors du vote du crédit. Page 17 du budget on lit :

« Notre commission a maintenu le crédit affecté à la musique spéciale, mais elle a retiré l'écho de tous en supprimant les dépenses d'améliorations son des instruments. »

Plus de blagues, Docteur-Maire, la seconde ville de France a un budget de recettes ordinaires s'élevant à 11,732,817 fr. 19 c. Il y a 52,128 fr. 24 c. d'excédent de recettes, qu'on consacre l'excédent au corps des pompiers.

Ne venez plus invoquer les dépenses, il s'agit de nous défendre, nous tous habitants de Lyon.

Combien de sommes inutiles figurent à votre budget, vous les réduirez peut-être, mais avant tout il ne faut pas lésiner pour activer une autre organisation.

Vous ne bravez plus impunément 376,000 habitants. Dans votre Conseil, citoyen Docteur-Maire, vous passez pour un aigle, parce que vous seul jusqu'à ce jour, avez eu la malice de vous emparer du budget.

Mais il y a des conseillers plus intelligents que vous, qui vont se mettre à cette étude, malgré tous les obstacles que vous allez susciter. Il sera alors facile, Docteur-Maire, de vous tomber dans l'arène municipale.

Avant votre chute, et pour l'adoucir, faites quelque chose, réorganisez le service des pompiers. — Vous ne pouvez retarder d'une minute.

REVUE PARLEMENTAIRE

Nous ne reviendrons pas sur les séances du Congrès.

La cause est entendue; elle est jugée sévèrement par le pays qui n'a pas même été consulté comme partie intéressée.

La France est condamnée à subir la République; mais, puisque l'on a quarante-huit heures pour maudire ses juges, profitons-en.

Pardonnons-leur pourtant, parce qu'ils n'ont pas su ce qu'ils faisaient et passons à autre chose.

Les sénateurs et les députés ont repris leurs sièges habituels; l'un au Palais-

Bourbon et l'autre au Luxembourg, ont continué de légiférer.

Au Sénat, le président Magnin annonce le décès de M. le comte du Douhet, et l'on passe au crédit de cinq millions en faveur de l'expédition de Madagascar par 179 voix contre une.

Divers crédits du ministère de la guerre sont votés par trente sénateurs présents, qui votent par procuration pour les absents.

La question du Tonkin, soulevée pendant le congrès, revient devant la Chambre des députés, donne lieu à de vives altercations entre quelques orateurs qui ne veulent pas des crédits, et le président du Conseil qui se dérobe devant toute question embarrassante.

Les crédits pour le Tonkin, soit 38 millions, en chiffres ronds sont votés par 350 voix contre 132.

M. Baudry d'Asson proteste contre une séance de la Chambre imposée par la majorité républicaine un jour de fête concordataire.

Il est rappelé à l'ordre! Cela promet pour l'avenir; pour nos députés, il n'y aura bientôt plus ni fêtes ni dimanches; et encore s'ils faisaient de la bonne besogne, on leur accorderait la saint-lundi.

A propos de la guerre du Tonkin, qui engloutit chaque session parlementaire des quarante millions à la fois, et qui nous coûte dix mille hommes hors de combat, M. Sadi-Carnot a proposé l'ordre du jour suivant :

La Chambre, confiante dans la fermeté avec laquelle le gouvernement saura faire respecter le traité de Tien-Tsin, passe à l'ordre du jour.

Le gouvernement acceptant cet ordre, la séance est levée à 5 heures 1/2.

M. de Baudry d'Asson. — La séance du 15 août n'a pas porté bonheur au ministère. (Rires).

C'est le mot de la fin.

MESSE ET BANQUET DU 15 AOUT 1884

Après la messe de midi, célébrée à l'église Saint-Nizier, en présence d'une assistance nombreuse et recueillie, en l'honneur de la fête napoléonienne du 15 août, les fidèles de l'Empire se sont donnés rendez-vous au restaurant Mille, à Saint-Just.

Une immense table en fer à cheval était dressée et plus de cent convives y ont pris place.

Nous adressons nos compliments bien sincères à l'hôte et au maître Coq. Menus variés, excellents et cuits à point.

Au dessert, M. Aulois qui présidait, entouré de M. Repiquet, représentant le *Nowelliste*, des présidents des comités, de toute la rédaction de l'*Impérial*, a pris la parole en ces termes :

C'est un grand honneur et une vive joie pour moi d'être appelé à prendre, en ce jour de fête, la présidence du banquet dans lequel, impérialistes fidèles, vous venez affirmer vos convictions et vos espérances.

« C'est aussi une grande douleur qui se réveille dans mon cœur, car je ne puis détacher mon souvenir de ceux que nous acclamons, il y a quinze ans, à cette même date, de nos vivats et de nos souhaits. »

Vous vous rappelez l'éclat de ces fêtes du quinze août, pendant lesquelles on sentait tressaillir la fibre patriotique d'un bout à l'autre du pays, si sincèrement attaché, alors, aux institutions impériales.

Comment en sommes-nous arrivés à les voir, ces institutions si profondément enracinées, disparaître et faire place à la République?

Il n'a fallu rien moins que cette infâme journée du 4 septembre pour opérer ce prodige. Oui! une poignée de traitres, profitant de la stupefaction causée par des défaites sans précédents,

réellement être aussi substitué à ses droits Or, comme le droit, en cette affaire, est de payer au syndicat 250 fr. par action pour éteindre le passif social. Pourquoi ce porteur satisfait se trouverait-il exonéré?

La preuve qu'il est content, c'est qu'il garde en ses mains le titre nul qu'il a si bien payé en belles espèces, ou qu'il est intéressé pour un motif quelconque, à ne pas faire annuler sa vente, ni réclamer le montant de ses déboursés à son cédant.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 8 Août.

Le citoyen Bouffier préside.

L'attrait de cette présidence explique ce nombreux public. Le Docteur-Maire étant fatigué, pas de cours de médecine. On continue l'installation de l'hôpital des cholériques, dans la propriété Merlançon.

Le médecin Combet a la parole, il réclame cette fois la statue d'Ampère, entourée de becs intensifs, de bancs, de palmiers, sur la place Henri IV.

On le devine, le citoyen Combet embellit ce séjour, pour bientôt demander qu'on y place son buste.

Le compte administratif de 1883, arrive à la moitié de l'année 1884.

Encore quatre mois pour atteindre la fin de l'année et le budget de 1884 n'est pas encore complètement établi.

Si tous ces conseillers n'étaient aussi plats, aussi rampants devant le maire, il y a longtemps que tout cela devrait être déposé.

Pas tendre le citoyen Carlot pour les artistes. Le sculpteur Fontan demande 1000 francs encore sur la statue qu'il sculpte, il les aura malgré le citoyen Carlot.

Par ces chaleurs rien d'étonnant que chaque édile arrive avec sa demande de bouches d'arrosage. Le citoyen Hemmel en demande deux.

S'il ne peut donner à ses électeurs rien de ce qui était dans son programme il leur donnera peut-être de l'eau, et de l'eau filtrée pour l'arrosage!

La persévérance est la vertu des savants. Le citoyen Quivogne veut qu'on mange du cheval, et au pluriel des chevaux. — Il demande un abattoir municipal!!!

Les groupes scolaires marchent toujours, il y en a encore vingt-quatre à faire.

Tout s'écroulera, à Lyon, on ne relèvera rien avant que les groupes scolaires ne soient construits.

Rue du Béguin, on veut faire des folies, le citoyen Valentin s'y oppose, ainsi que le citoyen Fichet, ils sont blak-boulés. On fera une loge de conciergerie inutile, et on installera un conciergerie plus inutile encore, dans le groupe scolaire. — Il y a un groupe scolaire, mais la rue du Béguin, les groupes scolaires municipaux.

On demande des réparations pour le grand Lycée et celui de St-Rambert. — On ne doit rien voter, le citoyen Trousselier n'a pas pu digérer le renvoi du Lycée de son fils qui était bourgeois. Cet illustre conseiller dénonce la présence de l'abbé Lemoine au Lycée de St-Rambert, lequel abbé est professeur de physique. — Le citoyen Trousselier veut qu'on renvoie ce professeur, avant qu'on vote les réparations.

Il faut s'appeler Trousselier pour dire de pareilles bêtises.

L'abbé Lemoine est licencié en sciences physiques, c'est un vieux serviteur de l'Université qui chaque mois verse à la caisse des retraites, et qui occupe dignement son emploi.

Allez-vous seulement à la semelle des souliers de cet homme-là, irascible Trousselier? Savez-vous le travail nécessaire, et l'intelligence qu'il faut avoir pour arriver à obtenir ces grades? Vous êtes un ignorant, vous vous attachez, à des intelligences qui sont des milliards de fois plus élevées que la votre, vous faites rire de pitié.

On en arrive à se demander comment

un individu, qui n'est pas de Lyon, qui n'est venu à Lyon que pour demander une bourse pour son fils, fait partie du conseil municipal.

Protestation des citoyens Fichet, Guillaumou et Meynard. On sera étonné de voir ce dernier soutenir un prêtre, mais le citoyen Meynard a son fils au lycée.

Le conseiller M. Guyaz, l'oracle du progrès, et l'historien fantaisiste de la municipalité lyonnaise vient au secours de son collègue Trousselier. On vote, et les réparations sont refusées.

Les omnibus qui s'arrêtent dans la ville paient un droit de stationnement. L'adjoint Juliaa, ce transfuge, qui après avoir tant combattu le Docteur-Maire, en est devenu le support, soumet le tarif de ces droits à l'approbation du conseil.

Le citoyen Quivogne veut la concurrence, c'est le moyen de faire transporter le public à bas prix.

L'adjoint Juliaa déclare qu'il n'y a plus de monopole, quiconque veut établir un service d'omnibus y est autorisé. Un fait va faire connaître bientôt le peu d'espoir à fonder sur les paroles du citoyen Juliaa.

Le démenti sera aussi éclatant que les faits seront étonnants et peu favorables à l'adjoint Juliaa.

Séance du 13 août.

A la séance du 13 août, des révélations de grande importance ont été faites sur la question des Pompiers.

Vu l'abondance des matières, nous renvoyons à notre prochain numéro le compte-rendu de cette séance, ainsi que la suite du cahier des charges de la Compagnie des tramways.

CHRONIQUE DU PALAIS

TROISIÈME SESSION DES ASSISES.

Lundi 11 août. — 1° Lemblin et Nadal, vols qualifiés. Verdict affirmatif, avec circonstances atténuantes : 3 ans de prison chacun. Défenseurs : MM. Rivière et Mayet.

2° Favre, attentats à la pudeur sur un enfant de moins de treize ans. — Verdict affirmatif, mitigé par les circonstances atténuantes, 3 ans de prison. Défenseur : M° Chambe.

Mardi 12 août. — 1° Novas et Nicolas. Vols qualifiés. Verdict affirmatif, sans circonstances atténuantes. 7 ans de travaux forcés pour chacun des accusés. Défenseurs : MM° Raphaël Rougier et Napoléon Sapin.

2° Neyrié et Garridou. [Fabrication et émission de fausse monnaie. Verdict affirmatif avec circonstances atténuantes. Neyrié, cinq ans de prison. Défenseur : M° Minard. Garridou, six ans de la même peine. Défenseur : M° Arcis. Le jury a signé un recours en grâce.

Mercredi 13 août. — 1° Claude Robert, Bernard et Jeanne. Anarchisme. Condamnés à 2 ans de prison et 3,000 fr. d'amende.

2° Rouhard. Assassinat et tentative d'assassinat. Verdict négatif. Acquittement. 3° Rouhard. Banqueroute frauduleuse. Verdict négatif. Acquittement.

4° Lavarenne. Attentat à la pudeur. Verdict affirmatif. 6 ans de réclusion.

5° Auger. Banqueroute frauduleuse. Verdict négatif. Acquittement.

6° Penier. L'audience est présidée par M. Jacomet, qui dirige l'an dernier avec tant d'élevation le procès correctionnel si fameux des anarchistes; il est assisté de MM. les conseillers Royer - Belliard et Anselme - Dommé.

L'accusation est soutenue tour à tour par M. l'avocat général Bloch et M. le substitut du procureur général Le Gall.

PREMIÈRE CHAMBRE DE LA COUR D'APPEL.

Mardi 12 août a été rendu l'arrêt concernant l'affaire de la Société lyonnaise.

La première chambre de la cour, présidée par M. Montalan, adopte les motifs des

juges de première instance, relativement aux administrateurs.

Quant aux conseillers, Attendu que les statuts de la Société ne déterminent pas d'une manière précise leurs fonctions, qu'ils ne sont pas chargés d'un travail quotidien;

Qu'ils n'ont pu s'opposer à l'exercice de la disponibilité qui est reproché, puisque ceci est du domaine de l'administrateur délégué, et qu'en s'y opposant ils auraient pu entraver le service des jours d'échéance;

Relativement aux comptes courants débiteurs de Vernin, attendu que ce reproche ne peut être mis à la charge des conseillers après les explications données par Montchicourt l'expert,

La Cour,

Adoptant de plus les motifs du tribunal civil, déclare qu'il a bien jugé, qu'il a été appelé mal et sans grief, rejette la fin de non recevoir et les appels incidents des intimés.

Condamne les intimés aux frais desdits appels et Teysier à ceux de l'appel principal et à l'amende. E. MILLO.

LETTER D'UN DOCTEUR

« Monsieur Auguet, « Je ne puis résister au désir de vous exprimer toute ma satisfaction au sujet de votre excellent VIN AUGUET, tonique-réparateur. Dernièrement, j'ai été assez sérieusement malade et la convalescence a été de courte durée, grâce à votre Vin dont j'ai fait usage et qui m'a remis promptement sur pied. Aussi me ferai-je un devoir et un plaisir de le recommander à mes clients. »

NOTA. — Dépôt du VIN AUGUET : les bonnes pharmacies et chez l'inventeur, rue Thomassin, 8, Lyon, lequel tient l'original de la lettre ci-dessus à la disposition du public.

CAFARDS

Par L'INSECTICIDE GALZY
Le kil. 42 fr.; 100 gr., par la poste, 1 fr. 95
E. GALZY, labr, 28, rue Bugeaud, LYON

ÉCHOS DES THÉÂTRES

La direction des théâtres municipaux a été bien inspirée de profiter du séjour à Lyon de M. Milher et de M° Leriche pour nous donner quelques représentations de pièces gaies et amusantes.

Il faut l'attrait du rire et d'une soirée sortant de la monotonie habituelle, soit d'un spectacle ordinaire, soit des artistes plus qu'ordinaires, pour aller se submerger vivant dans une si noble de distraction.

Les cinq francs d'un bourgeois de Paris a remplacé sur l'affiche et sur la scène le Train de plaisir que la direction fort habile de M. Dufour a remis au dépôt des machinistes, sous vapeur sans doute; elle le fera reprendre aux voyageurs qui se sont attardés à visiter les curiosités lyonnaises, le maire entre autres, son conseil municipal et les quatre sirènes de la place des Jacobins.

On annonce en répétition, Jonathan, les Locataires de M. Blondeau, un véritable défilé du répertoire du Palais-Royal.

Il y a encore de belles soirées pour les gens sans soucis et encore mieux pour ceux qui en ont.

La grande attraction du théâtre Casti c'est le gymnasiarque qui n'a qu'une jambe. Nous supposons que l'une est restée suspendue un beau soir au trapèze, dans un des tours surprenants d'adresse dont le propriétaire de l'autre est coutumier.

On éprouve un moment de pitié en voyant ce malheureux amputé sauter sur un pied. Mais il est si adroit, si agile et si fort, que l'on ne s'occupe plus que de ses bras.

VARIÉTÉS

MŒURS AMÉRICAINES

Une aventure, dont le héros était bien connu de nos compatriotes à New-York, eut un dénouement désagréable.

Un Breton, encore dans l'âge de toutes les illusions, tout nouvellement débarqué pour occuper un poste assez avantageux dans une maison de banque, se logea dans un de ces family house de deuxième ou de troisième ordre. Parmi les nombreux commensaux de cet hôtel, se trouvaient deux ou trois miss, dont l'aînée, déjà un peu mûre, coucha en joue le nouveau venu. Elle jura en petto, par sainte Catherine qu'elle avait déjà souvent coiffée, qu'il serait son époux, dût-elle employer les moyens les plus ingénieux pour arriver à ce but.

Notre jeune Breton donnait déjà en plein dans la nasse, quand un ami charitable le mit en garde contre les usages du pays en lui expliquant nettement le mécanisme du traquenard matrimonial américain.

« Je vous remercie, dit-il à son ami, un bon avertissement vaut deux; bien fine sera celle qui me prendra. »

La demoiselle, ne sachant rien de cette perfidie, continuait son feu; mais le Breton restait ferme comme un roc. Je ne sais si miss X... avait étudié la tactique militaire de l'oncle Tobie dans Tristan Shandy; peut-être l'avait-elle devinée par instinct, toujours est-il que le jeune homme ne venant pas à elle, elle résolut d'aller à lui. Justement les deux chambres étaient sur le même carré. Chaque soir, elle trouvait un prétexte pour entrer chez son voisin, et, sans façon, lui demandait un léger service. Celui-ci tremblait de la voir rester le fatal quart d'heure, de lui voir fermer la porte; et pourtant il ne la renvoyait pas, car elle avait malgré ses vingt-cinq ans bien sonnés, un certain charme, de beaux yeux bleus languissants, de longues et soyeuses boucles de cheveux mordorés, et le reste.

Un beau soir, la Sainte-Catherine approchant, la belle miss donna les ardeurs matrimoniales. Elle était arrivée à leur paroxysme par ce petit manège, résolu de brusquer les choses pour échapper à cette échéance fatale. Un soir, onze heures venant de sonner, elle entra dans la chambre du Breton occupé à vérifier des comptes, sous le fallacieux prétexte d'allumer sa bougie éteinte; puis, la bougie allumée, elle le pria de lui expliquer un passage d'un auteur français qu'elle essayait de lire. Penché sur le dossier de sa chaise, un de ses bras appuyés sur son épaule, pour maintenir le livre, ses longues ongles effleurant la joue du maître et laissant échapper une effluve voluptueuse, elle lit le passage en français baroque, mais d'une voix harmonieuse et fraîche, avec une bouche dont le souffle tiède le faisait frémir.

Aussi la leçon ne dura pas longtemps, et un moment après les rôles étaient changés : « L'élève grondait doucement son maître de rester inanimé devant un odieux clichetier, lui reprochant les douleurs de l'hyménée et les horreurs de la solitude, qu'elle lui offrait d'adoucir. »

« Hélas! miss, répondit le Breton amoureux, mais toujours défiant, j'ai fait un serment et ne puis vous offrir que mon cœur, et non ma main. »

« Eh! mon ami, qui demande un si grand sacrifice? Je vous offre mon affection toute désintéressée; la main viendra assez ensuite, pensa-t-elle. »

« J'aurais donc jamais vous ne cherchiez à profiter des lois de votre pays pour me faire violence. »

« Je jure tout ce que vous voudrez; je vous adore, ingrat, et jure de faire votre bonheur. »

Rassuré sur sa liberté, le bel enflammé se livra sans crainte à toutes les douceurs d'une lune de miel légitime; il en était à peine à la fin du premier quartier, quand le bonheur éclata.

Un matin, étant à son bureau avec tout le calme de l'innocence et le cœur libre de tout remords, on vient le prévenir qu'un Monsieur désirait lui parler à la porte. Il y va sans défiance; aussitôt deux policemen et un homme de justice le sommeront de les suivre devant le juge, sans autre explication.

Arrivé devant son honneur, il reconnaît auprès de lui sa douce et fidèle amie; il comprend tout, mais il était trois fois hélas! trop tard.

Le magistrat d'un air courroucé l'interpellant lui dit : — Reconnaissez-vous, Monsieur, avoir séduit cette jeune dame? — Pardon, Votre Honneur, il y a méprise : c'est cette young lady qui m'a séduit, et non pas moi.

Treuve de plaisanterie, monsieur le franc-maçon. Vous croyez-vous encore dans votre infernal pays de corruption que Dieu confonde?

Voyons, voulez-vous, oui ou non, donner à cette intéressante miss la réparation à laquelle elle a droit, les témoins l'ont prouvé; ou voulez-vous rompre vos relations?

Moi, rompre nos relations! Votre Honneur, je ne le jure qu'une fois; c'est elle qui viole le serment qu'elle m'a fait de ne jamais me contraindre au conjugal.

— Comment? my dear, je vous ai juré de faire votre bonheur et je le fais, répondit en minaudant la jeune lady.

« Flanquez-moi en prison ce damné franc-maçon, sans foi ni pitié, et si dans huit jours il ne s'est pas décidé, le tribunal le verra aux galères. »

Le jeune homme n'était pas Breton pour rien, il insiste héroïquement, en dépit de la prison, en dépit des supplications de la dame de ses pensées qui venait à travers les barreaux de sa cage lui adresser les plus touchantes consolations.

Le jour du jugement approchant, notre infortuné compatriote fit venir un avocat qui, toutes explications entendues, lui déclara tout net qu'il fallait épouser et bien vite pour éviter les galères.

Si vous étiez un saint d'Israël, si vous étiez un dévot personnage à trois ou quatre stalles d'église, membre de Sociétés bibliques, on pourrait trouver des circonstances atténuantes, surtout si vous étiez yankee; mais vous êtes un affreux catholique, peu dévot, et par-dessus tout franc-maçon, vous seriez condamné sans miséricorde.

Le Français désillusionné mais convaincu, paya l'avocat, paye les frais, épousa la perdue, perdit sa place, mais par compensation, il se priva de sa femme, car il émigra en Californie huit jours après ses noces.

YOUNG.

BULLETIN FINANCIER

Bien que, depuis une semaine, les affaires aient été excessivement restreintes, nos fonds publics, l'ensemble des valeurs ont fait preuve de la plus grande fermeté.

Nous devons même constater une avance assez sensible : le 3 0/0 est passé de 73,35 à 78,75, et l'amortissable de 79,57 à 79,80.

Quant au 4 1/2 0/0, il fait 107,82, se rapprochant ainsi du cours de 108 que nous annonçons comme devant être atteint.

C'est encore le fonds d'Etat qui mérite d'être recherché de préférence par les capitaux de placement, en raison de son revenu : à 4 1/2, il rapporte plus de 4 0/0 et le crédit de la France lui assigne sans conteste un prix plus élevé.

Nous avons signalé la puissance du parti qui contient les cours et qui paraît bien décidé à ne pas les laisser revenir en arrière.

Il faudrait pour modifier la tendance un événement bien extraordinaire; on professe une indifférence absolue pour tout ce qui a trait à la politique extérieure qu'à la politique intérieure. On ne s'occupe du Congrès que pour se demander quand on sera débarrassé de ses discussions; et d'affaires de Chine que pour savoir quand il n'en sera plus question.

Les achats du comptant viennent sur le marché dans des proportions satisfaisantes, nous voudrions encore les voir plus abondants.

A l'heure actuelle, le marché se trouve débarrassé de bien des mauvaises titres qui l'encombraient. Nombre de sociétés sans consistance ont disparues, et nous trouvons excessive la défiance qui subsiste encore contre beaucoup d'affaires, bien établies cependant.

L'épargne, bien qu'elle ne soit plus ce qu'elle était avant 1882, est toutefois assez reconstituée pour avoir besoin, dans son propre intérêt de ne point s'écarter de placements en tous points recommandables.

Attendre des prix d'achat plus avantageux, serait peut-être une illusion périlleuse, les dépréciations, comme toutes choses en ce monde, ont une limite. Nous engageons donc à profiter du calme actuel pour faire l'emploi en bonnes valeurs des capitaux dont on dispose : la reprise des affaires, ces mêmes valeurs cotent inévitablement des prix plus élevés, et on risquerait de ne pas mettre à profit un moment, en somme, très favorable.

Le 5 0/0 italien suit le mouvement de nos rentes et confirme par sa marche soutenue, nos prévisions antérieures : il cote 96,65.

La valeur de ce fonds d'Etat ne fait plus de doute : c'est au moins le pavé à court terme.

L'activité économique de l'Italie ressort de tous les points. Elle est attestée notamment par les résultats comparatifs des importations et exportations de 1882 et 1884.

L'Italie a eu 745 millions d'importations et 648 millions d'exportations en 1882 contre 688 et 591 millions en 1883. Les différences en faveur de 1884 accusent plus de consommation et de production : c'est donc la continuation des excellents résultats du passé. Ils sont faits pour affirmer de plus en plus le crédit de l'Italie.

Les autres fonds sont calmes : l'Égyptienne à 304,25. Les sociétés de crédit sont à peu près aux cours d'il y a huit jours. Le Crédit lyonnais immobile entre 550 et 555; La Franco-Egyptienne en faible hausse à 560 et la Banque ottomane sans affaires à 590 environ.

La Banque d'Escompte est toujours très ferme à 520. On peut s'attendre à une hausse accentuée de cette valeur à laquelle la Bourse va avoir à tenir compte non seulement de la consolidation du traité avec la Banque française et Italienne, mais encore

des éléments de succès qui vont être utilisés au profit des actionnaires.

La Banque des Pays-Autrichiens et la Banque des Pays-Hongrois restent complétement abandonnées, toutes tentatives de relèvement demeurent infructueuses.

A cette époque de l'année où la villégiature et l'accalmie des affaires mettent quelquefois en maies des disponibilités, les reports offrent de grands avantages. Ainsi les dépôts faits à la Caisse mutuelle de reports reçoivent un intérêt de plus de 4 0/0, tout en restant libres au bout de plus de quinze jours si l'on veut. Il vaut mieux déposer ainsi ses fonds que de ne retirer 1/2 à 1 0/0, dans n'importe quelle société de crédit.

La Caisse mutuelle des Reports ne peut faire moins que d'avoir une grande clientèle de déposants, et les cours de ses actions atteignent ceux des sociétés similaires en Belgique, c'est-à-dire 6 à 700 fr. L'action immuable de France n'est toujours qu'à 410 fr.; une reprise importante de cette valeur se produira un jour.

L'autre, Son revenu de 21 fr., capitalisé à 6 0/0 répondrait au cours de 180 à 200 fr. L'acheteur actuel peut espérer une plus-value plus ou moins prochaine de près de 200 fr.

Les actions de nos grandes Compagnies de chemins de fer sont à peu près immobiles; les recettes ne s'améliorent pas. Nous persistons à croire qu'il vaut mieux acheter des obligations que des actions, en ce moment.

Ces obligations sont toutes fermes entre 367 et 377, suivant les Compagnies.

En chemins étrangers, les Méridionaux d'Italie continuent leur marche en avant; ils vont à 635 après 640, 16 cours de 700 est toujours visé. L'arbitrage avec les chemins autrichiens que nous avons signalé déjà, laissera 100 fr. de bénéfices et une augmentation de revenu.

Les Chemins lombards sont lourds à 315 et les Autrichiens à 651,25.

Amélioration du Suez à 1836, du Panama à 490, du Gaz parisien à 1515, de l'action Transatlantique à 480.

Les obligations de Valeurs industrielles ont toujours une bonne tenue. Les obligations Banque hypothécaire 3 0/0 1881 à 320 sont à acheter; elles détachent un coupon de 7 fr. 50 le 1^{er} septembre.

A signaler aussi les obligations 5 0/0 des Tramways généraux à 455 fr. avec 25 fr. de revenu et remboursables à 500 fr., ces obligations devraient être au pair et même le dépasser comme les obligations similaires d'autres entreprises industrielles.

Vendre le Turc à 8 fr., ce qui représente après la conversion prochaine, 80 fr. parité avec la cote actuelle, et acheter l'Obligation ottomane de priorité à 370 fr. rapportant 25 fr. et remboursable à 500, titre beaucoup mieux garanti que la rente Turque.

On a beaucoup discuté tous ces temps-ci sur la valeur des actions du Rio-Tinto. Il est intéressant d'examiner à quel taux on doit capitaliser une valeur industrielle donnant de 82 à 35 fr. de revenu.

Doit-on capitaliser à 8, 9 ou 10 70?

L'action a été émise à 250 fr., elle vaut 400 fr. aujourd'hui, soit une prime de 150 fr. Si, comme toutes les valeurs industrielles, l'action d'une mine — d'une valeur ou l'aléa joue un grand rôle — doit être capitalisée entre 9 et 10, l'action est à un prix sensiblement trop élevé; si on consent au contraire à capitaliser les actions à 8 0/0, ce qui paraît un taux bien peu justifié, l'action est à son prix. Il serait mieux de réaliser et de l'échanger contre un titre de plus d'avenir et donnant plus de sécurité.

Il ne faut pas perdre de vue que les Anglais, connaissant en valeurs industrielles, capitalisent une valeur identique à l'action Masou-Barry à des taux variant de 12 à 15 0/0.

Les capitalistes désireux d'avoir dans leurs portefeuilles des actions de mines de cuivre feraient sagement d'échanger leurs actions de Rio-Tinto contre des actions Masou-Barry.

SPECTACLES & CONCERTS

Théâtre des Célestins. — Les Cinq Francs d'un Bourgeois de Paris, comédie-vaudeville en 5 actes, avec les concours de M. Milher et de M° Leriche.

Concerts de Bellecour. — 8 h. 1/2. — Orchestre de la ville. — 60 exécutants sous la direction de M. Alexandre Luigini.

Kiosque de Bellecour. — Musique militaire de 5 à 6 heures.

Concerts Morand. — De 8 à 10 heures, concert par la musique militaire.

Théâtre Casti. — Cours du Midi, tous les soirs, représentations à 8 heures 1/2.

Théâtre des Frères Grégoire. — Cours du Midi, début de la troupe universelle des tableaux vivants.

Panorama de Lyon. — Le siège de Lyon en 1793.

L'Arbre géant, quai de Retz, vis-à-vis du pont Lafayette.

Le gérant : BRUN.

Lyon. — Imp. Jevain, rue Sala.

AU TISSERAND

Ancienne Maison L. GIROUD & ROLLAND-GUICHÉRE
CAGNOL & CLERC, S.
42, rue de l'Hôtel-de-Ville, 42

GRANDE SPÉCIALITÉ DE BLANC

Toiles et Cotons. — Chemiserie et Lingerie

VENTE EN SOLDE

Des Marchandises de l'Ancienne Maison

CONSISTANT EN :

Toiles blanches, écarlates et bleues, Mouchoirs, Couvertures, Calicots, Flanelles, Oxford, Cotons, Linge de table, Bas, Chaussures, Serviettes-Eponges, Cotons écarlates, Rideaux, Piqués, Linge confectionné, etc., etc.

CHEMISES SANS BOUTONS, SYSTÈME BREVETÉ

PRIX FIXE

MARQUE EN CHIFFRES CONNUS

IRRITATIONS

De la Gorge et de la Poitrine
Gripes, Rhumes, Catarrhes, Asthmes, Coqueluche
Sont guéris promptement par le

SIROP PERROUD

Pharmacie à GIVORS (Rhône).
Dépôt : Pharm. CENTRALE, rue Sainte-Marie-des-Terraux
LAROCHETTE, rue de la Barre, 14

AVIS AUX DAMES SOUFFRANTES

Guérison des dérèglements de matrice. Les symptômes de cette maladie sont : Gonflement du ventre, maux de reins, digestion difficile, maux de tête. Toutes ces souffrances sont guéries par le traitement de M° JOURDAIN, accoucheuse, rue de